

Demande de modification après le versement de l'aide financière



Nom _____ N° de dossier _____

MODIFICATION DE LA CHARGE DE COURS

Pourcentage de la charge de cours de : _____ % à : _____ %

Heures-crédits de : _____ à : _____

AJOUT D'UNE SESSION D'ÉTUDES

Date de début de la nouvelle session _____ Date de fin de la nouvelle session _____

MODIFICATION DU COÛT DES ÉTUDES

Montant _____ \$ Type de dépenses (ex. frais de scolarité) _____

ABANDON DU PROGRAMME

(Après la date de début de la période d'études)

Date d'abandon _____

Quel est le montant des frais de scolarité que l'on
vous a facturé avant que vous abandonniez vos études? _____ \$

Quel est le montant du remboursement des frais de scolarité que vous avez reçu? _____ \$

Signature _____

Date _____

Tous les renseignements fournis à l'Aide aux étudiants du Manitoba pourraient faire l'objet d'une vérification.

L'Aide aux étudiants du Manitoba exige de recevoir tous les renseignements au plus tard 45 jours avant la fin de votre période d'études. Autrement, votre demande pourrait ne pas être traitée ou révisée. Après avoir reçu les renseignements exigés, l'Aide aux étudiants du Manitoba traitera votre demande. Veuillez noter que le traitement peut prendre jusqu'à cinq semaines et que les fonds ne peuvent pas être versés après la date de fin de votre période d'études.

**Si vous avez des questions ou si vous voulez des éclaircissements,
veuillez communiquer avec l'Aide aux étudiants du Manitoba :**

Winnipeg : 204 945-6321

Brandon : 204 726-6592

Sans frais (Canada et États-Unis) : 1 800 204-1685